

## Communiqué

### CRÉATION DU CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE

# L'enjeu est de taille !

Créer un Centre National de la Musique permettant aux politiques publiques pour la musique, en particulier celles de l'État, de gagner en robustesse face aux profondes mutations technologiques et leurs corollaires artistiques, culturels, économiques et sociaux, constitue un apport déterminant.

Apparue clairement dans le rapport de l'inspection générale des affaires culturelles sur le soutien de l'État aux musiques actuelles en juin 2006, la création d'un CNM trouve désormais opportunité à exister pour le Ministère de la Culture et une partie de la profession.

Nos fédérations et réseaux sont très attachés à la dynamique de concertation de l'ensemble de la profession, avec l'État et les collectivités territoriales, qui avait abouti à la signature en 2006 d'un texte qui conserve aujourd'hui toute sa force et sa pertinence en matière de politiques publiques en faveur des musiques actuelles<sup>1</sup>.

Le grand intérêt est qu'un certain nombre d'enjeux, tel que celui de la diversité, mais aussi celui de l'équité territoriale, ont été formulés, comme éléments constitutifs d'un intérêt général qui transcende la seule vision économique marchande et concurrentielle.

Nos fédérations et réseaux n'ignorent pas l'opportunité de ressources fiscales nouvelles et l'impérieuse nécessité de régulation économique et financière.

Ils n'ignorent pas non plus le travail accompli en si peu de temps sur la première étape d'un accord dessinant les contours d'un CNM, définis entre le Ministère de la Culture et des organisations professionnelles.

Cependant, nos fédérations et réseaux de musiques actuelles **souhaitent aussi affirmer à ce moment d'étape majeur** dans la construction d'un Centre National de la Musique, **des conditions qui nous semblent fondamentales pour la suite** :

- Le CNM ne peut être exclusif à l'État et à une partie de la profession mais doit au contraire constituer un outil privilégié de construction et de prescription de l'intérêt général de la musique dans toutes ses dimensions culturelles, sociétales et territoriales, en privilégiant ce qui relève du droit fondamental des personnes.
- Le CNM, futur outil de redistribution ou de rationalisation d'actions doit s'insérer dans une vision générale et une politique d'ensemble de la musique qui associent étroitement les collectivités territoriales.
- Le CNM doit être au service d'une politique de la musique qui prenne en compte toutes les dimensions territoriales dans un objectif d'équité, d'accessibilité, de complémentarité et de diversité.

---

<sup>1</sup> Plan pour une politique nationale et territoriale des Musiques Actuelles : [http://fsj.la-fedurok.org/documents/CSMA\\_politiquespublic.pdf](http://fsj.la-fedurok.org/documents/CSMA_politiquespublic.pdf)

C'est pourquoi nous affirmons **que la nature, la gouvernance et la dimension d'intérêt général du futur CNM, méritent encore de la concertation** dans son élaboration et doivent associer plus largement au processus de construction les autres tenants des politiques publiques de la musique que sont les collectivités territoriales.

**L'État doit nous assurer dès aujourd'hui**, dans un véritable travail de concertation accru et élargi aux représentants des collectivités territoriales, **de la dimension d'intérêt général et de service public qui fonde l'intervention publique** au-delà d'une seule régulation et organisation d'une filière économique.

Le 15 février 2012.

### **Organisations signataires :**

**Avant Mardi** – Réseau Musiques Actuelles Midi-Pyrénées

**CD1D** – Fédération de Labels Indépendants

**Collectif Culture Bar Bars** – Fédération nationale des cafés cultures

**FEPPIA** – Fédération des Editeurs et Producteurs Phonographiques Indépendants d'Aquitaine

**FEPBRA** – Fédération des Editeurs et Producteurs Phonographiques en Rhône-Alpes

**FRACAMA** – Fédération Régionale des Acteurs Culturels et Associatifs Musiques Actuelles

**FSJ** – Fédération des Scènes de Jazz et de musiques improvisées

**Fédurok** – Fédération de lieux de musiques amplifiées/actuelles

**GRAL** – Groupement Rhône-Alpes des Lieux de musiques actuelles

**PATCH** – Réseau des Musiques Actuelles en Picardie

**Le Pôle** – Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays-de-la-Loire

**RAMA** – Réseau Aquitain des Musiques Actuelles

**R.A.O.U.L.** – Réseau des Musiques Actuelles en Nord-Pas de Calais

**Réseau Ressource** – Association nationale des professionnels de la ressource

**RIF** – Confédération des réseaux musiques amplifiées/actuelles en Île-de-France

**POLCA** – Pôle Régional Musiques Actuelles de Champagne Ardennes

**Zone Franche** – Le Réseau des Musiques du Monde